



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024-2025-2026

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sera en 2024, en vigueur pour son premier exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au Bureau de la Municipalité à l'adresse ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n° 24-97 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 26 octobre 2023.


Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière



Saint-Antoine-sur-Richelieu

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024-2025-2026

Je, soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil (règlement 2020-013) entre 9 h et 17 h ce 26^e jour du mois d'octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois d'octobre de l'an 2023.



Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière